

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice :
- qui ont pris part à la délibération : 8
- +3 pouvoirs

Date de la convocation : 16.09.2022

Date d'affichage : 27.09.2022

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

*Séance du 22.09.2022 01247.2022.9.68**L'an deux mil vingt DEUX, le 22 septembre à 19 heures*

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine  
VIALLET, Maire.*

Présents : VIALLET M. JUHEN S. LEGAY S. C. GROSGURIN. MC  
COUTURIER. JF JOLY. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ  
Pouvoirs : J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à G. LEGAY  
D. JULLIARD a donné pouvoir à MC COUTURIER  
E. LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

Madame MC COUTURIER a été élue Secrétaire de séance,  
conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET** : Prorogation de l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire selon la révision du prix  
demandé par le prestataire « Mille et un repas »

Compte-tenu de l'accroissement du prix de l'énergie et des matières utilisées, le prestataire livrant  
les repas de la cantine scolaire, « Mille et un repas », a demandé au printemps une révision de prix  
pour la fin de l'année scolaire en cours, de 6,5 %.

Cette révision avait paru à l'époque justifiée par le conseil municipal, en vertu de la théorie de la  
force majeure et compte tenu de l'évolution des prix des intrants et de l'énergie ; aussi l'a-t-il  
acceptée par délibération n° 01247.2022.4.6.20 du 14 avril 2022.

Par courrier en date 23.06.2022, l'entreprise « Mille et un repas » demande la prolongation de ce prix,  
pour les mêmes motifs.

Entendu l'exposé du maire,

**Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :**

- D'approuver le prix demandé par le prestataire Mille et un repas, soit 4,70 € TTC par repas ;
- De maintenir le prix du repas facturé aux usagers de la cantine scolaire à 4,96 euros ;
- D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8+3 pouvoirs

Présents : VIALLET M. JUHEN S. LEGAY S. C. GROSGURIN. MC  
COUTURIER. JF JOLY. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ  
Pouvoirs : J. GRANDCLEMENT a donné pouvoir à G. LEGAY  
D. JULLIARD a donné pouvoir à MC COUTURIER  
E. LEE a donné pouvoir à P. ECAILLE

Délibération 01247.2022.9.68

le maire, Martine VIALLET



Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le \*\*\*\*\*  
Et de la publication, le \*\*\*\*\*



Envoyé en préfecture le 23/09/2022  
Reçu en préfecture le 23/09/2022  
Affiché le   
ID : 001-210102471-20220922-012472022968-DE

MAIRIE DE MIJOUX  
LE BOURG  
01410 MIJOUX

ECULLY, le 23 juin 2022

Nos Réf. : 01MIJ - 078015  
Objet : Réactualisation de prix au 1 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Conformément à notre contrat de prestation, nous vous présentons la réactualisation de prix qui interviendra le 1 septembre 2022.

Vous trouverez, ci-joint, notre proposition de nouvelle tarification, intégrant une variation de prix de **6,5 %**.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous prions d'agrée, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

**Philippe LARUELLE**  
Responsable de secteur

**David CHICOT**  
Directeur Général



Envoyé en préfecture le 23/09/2022  
Reçu en préfecture le 23/09/2022  
Affiché le   
ID : 001-210102471-20220922-012472022968-DE

## Réactualisation des prix au 1 septembre 2022 - 01MIJ

Code Article	Désignation	Prix HT Actuel	Coefficient	Prix HT Révisé	Prix TTC Révisé (*)	Date
DEJ5.5	REPAS PRIMAIRE ET MATERNELLE	4.180 €	1.065	4.452 €	4.70 €	01/09/2022
DEJ5.5	REPAS PORTAGE	5.520 €	1.085	5.879 €	6.20 €	01/09/2022

(\*) Les prix TTC sont donnés à titre indicatif, ces prix sont assujettis aux taux en vigueur lors de l'édition de ce courrier, et les arrondis au centime près peuvent être source de variation sur vos factures.

ZAC Technoparc du Moulin Berger  
3 allée du Moulin Berger – Bât.3  
69130 ECULLY  
Tél. : +33 (0)4 72 54 80 90  
Fax : +33 (0)4 72 54 80 99

SAS au capital de 801 001€  
R.C.S Lyon 410 911 044  
N°TVA INTRA FR 11410911044  
APE : 5629 B